

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL  
DU MERCREDI 25 MAI 2022 A 19 H 30**

---

**PRESIDENCE** : M. Bertrand Späth

**PRESENCES** : Conseil général : 45  
: Conseil communal : 6

**EXCUSES** : Mmes Martine Borde (LV) et Line Widmer-Comment (LC); Mme Nathalie Leuenberger-Progin (PS), démissionnaire  
MM. Nicholas Creak (PLR) et Paul Attallah (PS); César Murangira

**SECRETAIRE** : M. Nicolas Gex

**REDACTRICE DU PROCES-VERBAL** : Mme Martine Bozier Perritaz, avec la collaboration de  
M. Nicolas Gex

~ ~ ~ ~ ~

**LIEU** : Grande salle de Marly Cité

~ ~ ~ ~ ~

**ORDRE DU JOUR**

1. Procès-verbal de la séance du 23 mars 2022
2. Examen et adoption des comptes 2021 (message 01-22)
3. Rapport de gestion 2021
4. Crédit budgétaire complémentaire pour la délocalisation d'un service communal (message 02-22)
5. Programme de législation du Conseil communal
6. Plan financier 2023-2027
7. Informations du Conseil communal sur les dossiers en cours
8. Divers

~ ~ ~ ~ ~

M. Bertrand Späth, Président, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à **Introduction**  
Madame la Conseillère communale et Messieurs les Conseillers communaux,  
Mesdames les Conseillères générales et Messieurs les Conseillers généraux  
et au public.

M. Späth constate que selon l'article 22 du règlement du Conseil général, la  
séance a été convoquée dans les délais. Il note que le quorum de 26 étant  
visiblement atteint, le Conseil général peut donc siéger valablement. Il  
rappelle que les débats de cette assemblée sont enregistrés et seront effacés  
après approbation du procès-verbal, selon l'article 52 du règlement du Conseil  
général. La liste des présences circule pour signature. M. Späth informe  
encore que des copies des documents traités ce soir sont à la disposition du  
public à l'entrée de la salle.

Pour la séance de ce soir, M. Bertrand Späth excuse l'absence de M. César  
Murangira, Conseiller communal ; pour le Conseil général, celle de  
Mme Martine Borde (LV), scrutatrice, qui est remplacée par Mme Mélanie  
Carrel (LV), Mme Line Widmer-Comment (LC), M. Nicholas Creak (PLR) et  
M. Paul Attallah (PS). Le Président informe de la démission de Mme Nathalie  
Leuenberger-Progin, cheffe de groupe PS et Conseillère générale, et précise  
que les démarches pour son remplacement sont en cours.

M. Bertrand Späth a la difficile tâche d'annoncer le décès de M. Frédéric  
Mischler, dit « Moustique », en date du 8 avril 2022. M. Mischler était  
représentant pour le Conseil général auprès de l'Agglo, pompier et ami d'une  
collaboratrice communale. Il désire exprimer tout le soutien de la part du  
Conseil général à sa famille et à ses proches. Il prie l'assemblée de se lever  
afin de marquer une minute de silence en la mémoire de M. Mischler.

D'un commun accord avec le Groupe UDC, M. Bertrand Späth précise encore  
que le successeur de M. Mischler sera désigné lors de la séance d'octobre.

***Le Président passe au vote l'ordre du jour proposé, qui est accepté à la*** **Décision**  
***majorité évidente, sans opposition.***

**1. Procès-verbal de la séance du 23 mars 2022**

***Intervention du***  
***Président***

Le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 23 mars  
2022.

***Au vote, le procès-verbal de la séance du 23 mars 2022 est adopté à la*** **Décision**  
***majorité évidente.***

## 2. Examen et adoption des comptes 2021 (message 01-22)

Selon l'article 32 du règlement du Conseil général, M. Bertrand Späth précise *Intervention du Président* que l'entrée en matière est acquise de plein droit pour l'examen des comptes. Par contre, une demande de renvoi est possible. Constatant que cette possibilité n'est pas utilisée, le Président passe la parole au Conseil communal.

Après deux exercices très satisfaisants en 2019 et 2020, M. Jean-Pierre Oertig regrette que le résultat des comptes 2021 ne soit pas du même acabit, selon le slide présenté. *Intervention du Conseil communal*

### Compte de résultat (fonctionnement)

Excédent de charges budget	-415'186
Excédent de charges compte de résultat	<b>-770'905</b>
Détérioration du budget	-355'719

M. Oertig précise que ce résultat n'est ni dramatique, ni catastrophique, dans la mesure où la fortune de la commune de Marly permet d'absorber la perte. Bien entendu, il aurait préféré obtenir un résultat équilibré, voire un bénéfice.

En présentant les charges par nature, M. Oertig relève qu'elles sont globalement maîtrisées par rapport au budget, ce qui est positif. Par contre, au vu du résultat 2020, il existe une augmentation de 762'000 francs.

Compte	Rubrique	Résultat 2021	Budget 2021	Résultat 2020
<b>3</b>	<b>Charges</b> (hors imputations int.)	<b>37'613'077</b>	<b>38'680'100</b>	<b>36'851'151</b>
30	Charges de personnel	9'475'020	9'817'875	9'285'231
31	Biens, services, marchandises	4'293'172	4'407'050	3'879'658
32	Intérêts passifs	657'804	794'400	587'434
33	Amortissements	2'053'247	2'017'835	2'672'824

Les produits par nature sont l'élément négatif, en particulier pour ce qui est des impôts.

Compte	Rubrique	Résultat 2021	Budget 2021	Résultat 2020
<b>4</b>	<b>Produits</b> (hors imputations int.)	<b>36'842'172</b>	<b>38'264'914</b>	<b>39'870'287</b>
400.00	Impôt sur le <b>revenu</b> (PP)	<b>14'933'044</b>	17'290'000	17'756'799
400.01	Impôt sur la fortune (PP)	2'526'503	2'061'000	1'980'976
401.00	Impôt sur le <b>bénéfice</b> (PM)	<b>700'392</b>	2'008'000	1'970'036
401.01	Impôt sur le capital (PM)	1'395'416	1'158'000	979'345
402	Contribution immobilière	3'596'434	3'480'000	3'489'507
404	Impôt mutations immob.	1'049'843	700'000	1'063'212

M. Jean-Pierre Oertig désire s'arrêter un moment sur la question des impôts sur le revenu et sur le bénéfice. Il existe des règles qui sont appliquées et

respectées depuis passablement d'années. Que ce soit pour les personnes physiques ou les personnes morales, le principe de prudence est appliqué et la méthodologie de calcul est identique depuis des années. Les dernières statistiques fiscales disponibles, soit celles de 2019, servent de base pour le bouclage de l'exercice 2021, et sont additionnées au potentiel de croissance envisagé par le Service cantonal des contributions. Des rectifications doivent évidemment être faites sur les estimations des rendements, soit en positif soit en négatif en ce qui concerne les impôts sur le revenu et pour les impôts sur le bénéfice.

M. Oertig rappelle que Marly a connu une croissance intéressante entre 2016-2017 et 2017-2018 pour les personnes physiques et les personnes morales. Une régression assez importante a ensuite été constatée lors de la réception de la statistique 2019.

Pour les personnes physiques, les taux de croissance suivants ont été appliqués :

➤ **Revenu**

- 2,4% entre 2018-2019
- 0% entre 2019-2020
- 1,1% entre 2020-2021

Entre 2018 et 2019, la croissance de 2,4% ne s'est pas réalisée, puisqu'une baisse de 3,3% a eu lieu.

Les taux de croissance pour les personnes morales ont été les suivants :

➤ **Bénéfice**

- 1% entre 2018-2019
- 0% entre 2019-2020
- 0% entre 2020-2021

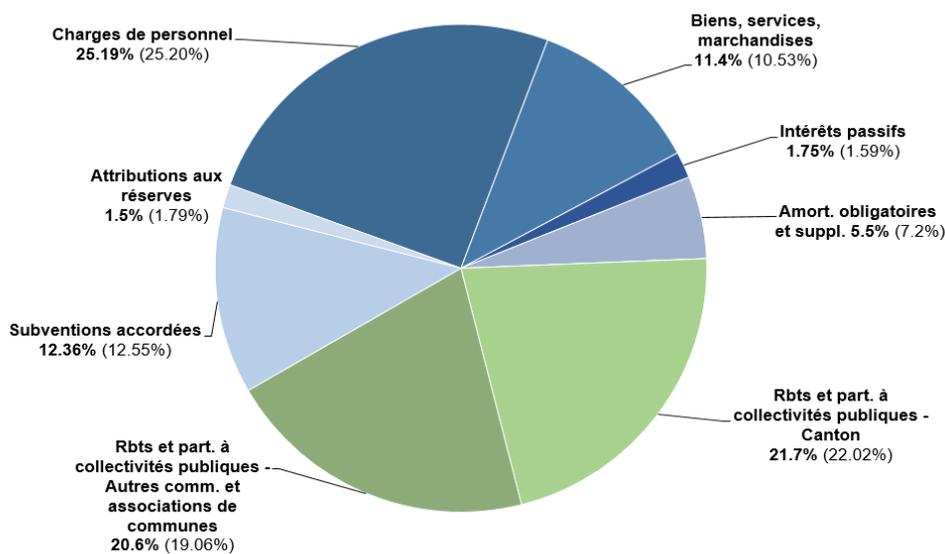
A nouveau, la croissance de 1% entre 2018 et 2019 ne s'est pas réalisée et une baisse de 28,9% a été enregistrée.

Le Service des finances et le Conseil communal ne sont évidemment pas restés les bras croisés et inactifs après avoir constaté ce recul très important. Ils ont analysé et trouvé, au niveau des personnes physiques et des personnes morales, les raisons de cette baisse. M. Oertig peut citer l'exemple d'une entreprise qui a subi une chute vertigineuse de son bénéfice. Il se réfère en outre aux rapports de gestion 2020 et 2021, et plus particulièrement aux tableaux concernant les personnes physiques et le revenu imposable où il est fait mention de catégories de contribuables.

M. Oertig s'est penché sur l'évolution de ces revenus imposables et des statistiques qui sont fournies avec les rapports de gestion entre 2018 et 2019. Le constat est que plusieurs contribuables avec de gros revenus sont soit partis en retraite, soit ont quitté Marly, ce qui péjore la situation financière de la commune. Selon M. Oertig, il est essentiel pour une commune d'avoir des contribuables importants. Il considère ainsi que Marly a une relative fragilité de son « portefeuille contribuable ».

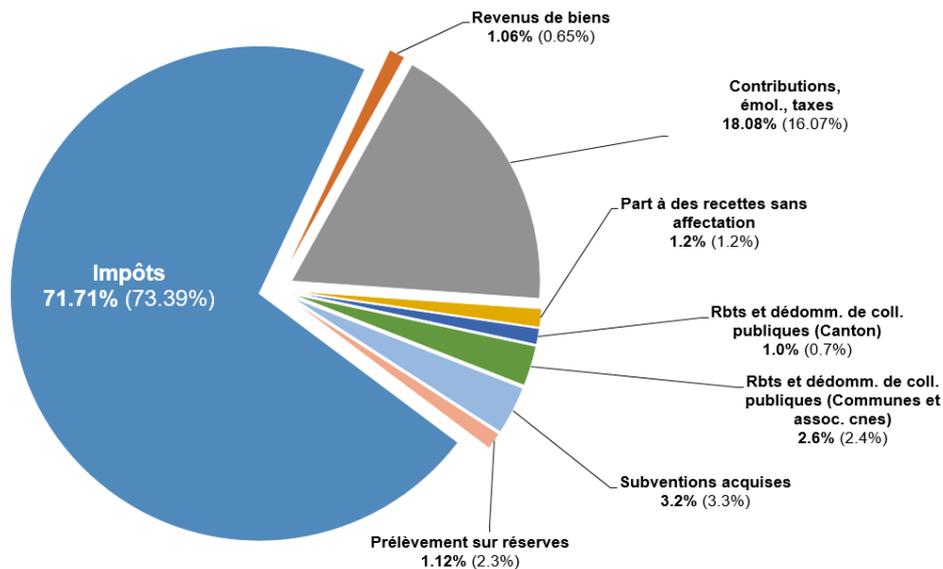
M. Oertig a demandé à son service d'anticiper la statistique pour les personnes physiques pour 2020. Il informe ainsi que le trend semble à nouveau positif, sur la base de ce qui a déjà été facturé, et cela est une bonne nouvelle.

La répartition des charges de fonctionnement dans ces comptes 2021 se présente de la manière suivante :



Globalement, M. Oertig ne constate pas d'importantes variations.

Quant à la répartition des produits de fonctionnement aux comptes 2021 (comptes 2020), elle est la suivante :



M. Oertig relève que la part des impôts a baissé de 73,39% à 71,71%. L'accent doit ainsi être mis sur la question des rentrées fiscales qui est très importante pour le futur.

M. Jean-Pierre Oertig annonce deux éléments importants qui ressortent du bilan. La fortune de la commune s'élève au 31 décembre 2021 à 9 millions de francs. Quant au taux d'endettement net, il se monte à 122% à fin 2021. A partir du moment où une commune dépasse le taux d'endettement net limite de 200%, des mesures pour amortir le déficit doivent être prises. Pour être précis, M. Oertig indique que le taux d'endettement net correspond à la part des revenus fiscaux qui est nécessaire pour amortir la dette nette, soit les capitaux de tiers, moins le patrimoine financier qui a été comparé aux revenus fiscaux.

Le compte de résultat des investissements se présente ainsi :

	Résultat 2021	Budget 2021	Résultat 2020
Dépenses	10'908'726	28'215'765	8'672'364
Recettes	152'030	215'000	258'098
Investissements nets	10'756'696	28'000'765	8'414'266

- Crédit disponible reporté en 2022 42'914'413
- Dépassement de crédit reporté en 2022 -61'490\*
- Dépassement de crédit (terminé) -244'747\*
- Crédit non utilisé (terminé) 86'882

\*Voir Règlement des finances s'agissant des crédits additionnels étant de la compétence du Conseil communal resp. du Conseil général

Lorsque des dépassements ont été constatés cette année, M. Oertig indique que certaines règles ont été mises en place avec des seuils fixés. C'est dans le cadre de ces seuils que le Conseil communal aura une certaine marge de manœuvre en fonction du dépassement, avec une obligation d'informer le Conseil général en présentant un message pour obtenir un crédit supplémentaire. Une formation pour les responsables de service va avoir lieu sur la problématique du crédit additionnel. Ainsi, si un responsable de service constate un dépassement par rapport au budget, il devra agir.

Pour terminer, M. Oertig indique qu'une discussion franche et constructive a eu lieu entre le Service des finances et M. Peiry de la Fiduciaire PKF. Selon le rapport établi par cette fiduciaire, les comptes annuels sont conformes à la loi sur les communes, à son règlement d'exécution et aux principes de comptabilité publique fixés par le Conseil d'Etat. La fiduciaire a ainsi fait une recommandation à la Commission financière de proposer au Conseil général l'approbation des comptes annuels soumis.

Rapport de la Commission financière sur les comptes de la commune de Marly pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021

**Rapport de la  
Commission financière**

Mme Séverine Lago, Présidente, présente le rapport de la Commission financière :

« **Préambule**

*Selon la loi sur les communes, la Commission financière prend position et émet ses commentaires sur le rapport de l'organe de révision à l'intention du Conseil général.*

*L'organe de révision PKF Fiduciaire SA a effectué son travail durant la période du 5 avril au 25 avril 2022. Tout comme l'année précédente, la révision s'est faite à distance par échange électronique de documents.*

*La commission financière a reçu le rapport de l'organe de révision juste avant le 10 mai 2022, date à laquelle elle a rencontré le réviseur. Ce rapport a été commenté aux membres de la commission financière par M. Stéphane Peiry, expert-réviseur agréé. Durant cette séance, il a répondu de façon très satisfaisante à l'ensemble de nos questions relatives à l'audit des comptes annuels et a également mis en exergue différentes thématiques, ceci de manière comparative avec l'année antérieure, mais aussi spécifique à cet exercice 2021.*

*Une séance entre la Commission financière et une délégation du Conseil communal s'est ainsi tenue le 17 mai 2022. La discussion a été très constructive et s'est principalement concentrée, d'un côté, sur la croissance*

de la commune et les investissements d'infrastructures nécessaires à la réalité qui s'y installe et, de l'autre, sur les rentrées fiscales qui se font désirer, comme le démontre l'exercice 2021.

Ainsi, sur la base du rapport de révision, de notre entretien avec M. Peiry puis avec la délégation du Conseil communal, nous sommes convaincus que les comptes 2021 ont été tenus de manière conforme à ce qui est attendu.

A noter encore que, pour 2022, l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur les finances communales a été prise en charge de manière professionnelle par notre exécutif. Le budget 2022 sera ainsi le premier qui sera conforme à MCH2.

### **Approfondissement de la Commission financière**

#### **Le compte de fonctionnement**

Nous observons comme résultat d'exercice 2021 un excédent de charges (perte) de CHF 770'905.-. Ce résultat détérioré de CHF 355'719.- par rapport au budget 2021 montre :

- Des charges (hors amortissements, réserves et imputations internes) supérieures à celles de 2020 pour plus de 1.4 million et des hausses d'amortissements obligatoires de près de CHF 300'000.-. A noter qu'on se situe globalement au niveau des charges en-deçà de ce qui a été budgété pour 2021.
- Des recettes de 2021 inférieures à l'année antérieure pour plus de 2.7 millions, et pour 1.6 million par rapport au budget 2021. La problématique provient pour une grande part des rentrées fiscales, comme on aura tous pu le constater.

Dès lors, la Commission financière reste très attentive, tout comme le Conseil communal, aux perspectives financières futures, tenant compte :

- De rentrées fiscales difficiles à estimer au plus juste ;
- Des charges actuelles et futures liées aux investissements qu'il faut prioritairement réaliser ;
- Et des indicateurs financiers qui restent problématiques.

#### **Le compte des investissements**

Nous observons :

- Un excédent de dépenses de CHF Fr. 10'756'696.-, supérieur à celui de 2020 qui était de CHF 8'414'266.-.
- Les investissements nets se rapportent ainsi à environ 38% du budget des investissements 2021 positionné à CHF 28'000'765.-.

- *Le montant disponible pour les investissements déjà votés jusqu'alors - à reporter en 2022 - s'élève ainsi à CHF 42'852'923.-.*

*La Commission financière remercie en outre sincèrement le Conseil communal pour avoir amené encore davantage de transparence au niveau des investissements par l'ajout en fin de document sur les comptes d'un tableau résumé très pertinent qui en aide la lecture. Ceci est en effet nécessaire, compte tenu du suivi des nombreux investissements en cours et ceux à venir, tel que le plan financier le montre.*

### **La dette communale**

*La dette nette communale s'élève ainsi au 31 décembre 2021 à CHF 46.26 millions ; bien supérieure à celle de 38.19 millions en 2020.*

### **Préavis**

*La Commission financière préavise positivement à l'unanimité le Message no 01-22 et remercie le Conseil communal pour son application présente et future à gérer les charges non liées au plus juste, compte tenu des effets croissants d'évolution de charges en lien avec nos investissements ».*

*Mme Anne Defferrard indique que le Groupe PLR « prend acte de la perte résultant des comptes 2021 de notre commune d'un montant de 770'904 francs 89, contre une perte budgétée de 415'186 francs. Nous remercions le Conseil communal et l'administration pour la clarté du message. Nous relevons la maîtrise des charges parfois induite par la pandémie et la diminution de certaines activités. Nous nous questionnons toutefois sur le retard pris par certains investissements votés depuis quelques années et non exécutés. Nous demandons à nos délégués dans les diverses associations d'avoir un œil critique lors de la votation des budgets qui finalement impactent nos finances communales.*

**Intervention de  
A. Defferrard**

*Ce qui finalement influence le plus ce résultat, ce sont les baisses de revenu liées aux impôts sur le revenu des personnes physiques et ceux du bénéfice des personnes morales. Ces baisses doivent être relativisées et analysées sur plusieurs exercices, étant donné qu'elles reposent essentiellement sur des statistiques fiscales et non sur des encaissements réels. C'était déjà le cas lors des exercices bénéficiaires précédents.*

*Ces réflexions doivent nous amener à rester prudents et responsables dans le choix et la temporalité des dépenses et investissements futurs ; ceci est d'autant plus important que nous avons la volonté de rattraper certains frais d'entretien de nos bâtiments et que nous devons investir dans nos*

*infrastructures en vue de l'augmentation de la population qui devrait nous amener des recettes supplémentaires.*

*Nous vous proposons d'accepter les comptes 2021 tels que présentés ».*

La parole n'étant plus demandée, le Président passe en revue, chapitre par chapitre, page par page, les comptes de fonctionnement et d'investissements 2021.

**Examen des comptes de fonctionnement et d'investissements**

### **Compte de fonctionnement, résultats généraux – pages 1 à 3**

Pas de remarque.

#### **0. Administration – pages 4 à 5**

Pas de remarque.

#### **1. Ordre public – pages 6 à 8**

Pas de remarque.

#### **2. Enseignement et formation – pages 9 à 11**

Pas de remarque.

#### **3. Culture, loisirs, sports – pages 11 à 13**

Pas de remarque.

#### **4. Santé – pages 13 et 14**

Pas de remarque.

#### **5. Affaires sociales – pages 15 et 16**

Pas de remarque.

#### **6. Transports et communications – pages 17 et 18**

Pas de remarque.

#### **7. Protection, aménagement, environnement – pages 18 à 21**

Pas de remarque.

#### **8. Economie – pages 21 et 22**

Pas de remarque.

#### **9. Finances et impôts – pages 22 à 24**

Pas de remarque.

#### **Charges et produits par natures – pages 26 à 29**

Pas de remarque.

#### **Comptes des investissements, récapitulatif – page 30**

Pas de remarque.

#### **Comptes des investissements, détails – pages 31 à 36**

Pas de remarque.

#### **Bilan au 31 décembre 2021 – pages 38 et 39**

Pas de remarque.

**Tableau des flux de trésorerie – pages 40 et 41**

Pas de remarque.

**Engagements conditionnels ou des garanties – page 42**

Pas de remarque.

**Etat des investissements à fin 2021 – pages 43 à 59**

Pas de remarque.

Le Président soumet au vote les comptes de fonctionnement 2021, tels que présentés. ***Intervention du Président***

- ***C'est à l'unanimité que les comptes de fonctionnement 2021 sont approuvés.*** ***Décision***

Le Président soumet au vote les comptes d'investissement 2021, tels que présentés. ***Intervention du Président***

- ***Les comptes d'investissement 2021 sont acceptés à l'unanimité.*** ***Décision***

Le Président soumet au vote d'ensemble les comptes de fonctionnement et d'investissement 2021, tels que présentés. ***Intervention du Président***

- ***Les comptes de fonctionnement et d'investissement 2021 sont acceptés à l'unanimité.*** ***Décision***

**3. Rapport de gestion 2021**

M. Christophe Maillard rappelle que l'année 2021 a commencé en situation de Covid, avec des tensions et un ras-le-bol dus à cette pandémie. L'actuel Conseil communal est entré en fonction au début mai 2021. Il a dû très rapidement se mettre au fait avec la réorganisation et le passage de 9 à 7 conseillers. Il a donc fallu très rapidement trouver la manière de fonctionner, fixer plus précisément les tâches des services, revoir ou examiner certains processus, mettre en place plusieurs règlements internes pour clarifier des processus et des pratiques. Dans ce cas, il y avait notamment le passage sur MCH2, avec tout ce que cela implique comme réglementations, processus et manière de travailler. En ce qui concerne les tâches ordinaires, le Conseil communal a travaillé d'arrache-pied pour la mise en place de Marly Piscine SA. C'est la commune, et plus particulièrement son Secrétaire général, qui a dû quasiment se dédoubler durant cette période en raison de l'importance du travail à fournir à ce niveau-là. ***Intervention du Conseil communal***

Lorsque le Conseil communal est entré en fonction, il s'est dit rapidement qu'il fallait définir une stratégie pour l'avenir. C'est ce qu'il a fait par un programme de législature, dont l'idée est d'essayer de montrer ce que le Conseil

communal entend entreprendre dans les cinq ans. M. Maillard remercie l'assemblée pour son attention.

Sans question ni remarque, le Président poursuit la séance, en remerciant les personnes qui ont contribué à la préparation de ce rapport détaillé résumant les activités communales.

**Intervention du  
Président**

#### **4. Crédit budgétaire complémentaire pour la délocalisation d'un service communal (message 02-22)**

Aucune demande de non-entrée en matière ou de renvoi n'étant formulée, le Président passe la parole au Conseil communal.

**Intervention du  
Président**

M. Bernard Clerc précise que ce message est le premier qui résulte des exigences de MCH2. M. Clerc estime que le message présenté est relativement complet et il se tient à disposition pour d'éventuelles questions. Il relève encore qu'un masterplan sur les bâtiments communaux va être élaboré pour en faire une stratégie d'investissements par la suite.

**Intervention du  
Conseil communal**

Mme Séverine Lago, Présidente, donne ci-après le préavis de la Commission financière :

**Préavis de la  
Commission financière**

#### **« Préambule**

*Suite à l'audit de réorganisation de la commune, de nouveaux collaborateurs ont été engagés et il ne devient plus possible de leur assurer une place de travail conformément aux exigences légales. Bien que des solutions temporaires aient été aménagées, la commune se trouve à court terme contrainte de trouver d'autres espaces en dehors de ses bâtiments communaux, notamment pour les services techniques.*

#### **Approfondissement de la Commission financière**

*La solution proposée par la commune, sise au MIC ; comprend :*

- *Un montant de Fr. 100'000.- pour des aménagements de bureaux sous la rubrique comptable n° 0290.5040.00 ; ceci est d'ores et déjà prévu au budget des investissements 2022. Le montant pour l'aménagement des nouveaux bureaux au MIC ainsi que le rafraîchissement de ceux laissés libres à l'administration communale qui est évalué à Fr. 90'000.- semble donc être couvert par le montant prévu.*
- *La location de l'espace implique un montant annuel à prévoir pour 2022 (août à décembre) qui est de Fr. 36'000.- (et celui pour les 5 années suivantes, soit jusqu'à fin 2028, de Fr. 110'400.-).*

*La Commission financière pense qu'il est dommage d'en arriver à cette situation sur le tard, sans que ceci ait pu être anticipé, réfléchi et planifié bien avant. Les influences financières auraient certainement pu être inférieures à celles présentées.*

### **Préavis**

*La Commission financière préavise positivement à la majorité le Message no 02-22 concernant cette nouvelle dépense de Fr. 36'000.- qui sera portée au budget 2022 dans le compte de fonctionnement ».*

En préambule, M. Eric Bugnon indique que la Commission d'aménagement s'étonne de devoir se prononcer sur la délocalisation d'un service communal, sujet qui n'a à ses yeux que très peu de relation avec l'aménagement du territoire. La Commission n'a en effet pas été consultée sur des sujets d'aménagement bien plus importants, comme par exemple le plan de détail des zones 30 ou les nouveaux parkings payants. Néanmoins, la Commission reconnaît la nécessité de trouver des nouveaux locaux pour les employés communaux dont le nombre est en constante augmentation. Elle reconnaît les nombreuses démarches faites pour trouver la meilleure solution en fonction des critères inhérents à son activité.

Dès lors, M. Eric Bugnon indique que la majorité de la Commission d'aménagement soutient le message, sans pour autant se prononcer sur ses aspects financiers.

M. Vincent Adamo indique que le Groupe PLR comprend la nécessité d'avoir davantage de locaux ainsi que le besoin d'offrir de bonnes conditions de travail aux collaborateurs du service technique en vue également des nombreux projets décrits dans le plan directeur. Il salue également les explications données dans le message, par rapport à la stratégie adoptée et aux démarches effectuées pour trouver un local. Cependant, le Groupe PLR se pose quelques questions. Premièrement, en ce qui concerne le local de Chésalles 21, il est mentionné qu'il y a une mauvaise desserte en TP. Il semble à M. Adamo que la distance actuelle entre l'arrêt de bus et l'administration communale est bien similaire, voire plus longue, que celle entre Cosmital et l'arrêt Marly-Gérine. D'autre part, l'accès au local de Cosmital pourrait potentiellement être plus simple par rapport à l'évolution des habitants du MIC, des travaux à venir et du futur trafic. Deuxièmement, par rapport au local proposé au MIC et les charges mensuelles, M. Adamo s'interroge sur les frais de nettoyage qui s'élèvent à 13'200 francs par année.

**Préavis de la  
Commission  
d'aménagement**

**Question de  
V. Adamo**

Finalement, M. Adamo se demande si la commune fait vraiment le choix idéal entre les dépenses prévues, plus d'un million, et les besoins actuels.

M. Bernard Clerc constate effectivement que la desserte en TP pour le local de Cosmital est équivalente à celle de l'administration communale. Cependant, il est nécessaire de déplacer un compactus, matériel nécessaire aux services techniques, et la dalle du local de Cosmital ne convient pas pour l'installation de ce genre d'armoire très imposante. Tel était aussi le cas dans d'autres locaux visités.

**Réponse du  
Conseil communal**

En ce qui concerne les frais de nettoyage, M. Clerc reconnaît qu'ils paraissent élevés, mais ils sont principalement dus au fait qu'il est nécessaire d'avoir recours aux services d'une entreprise de nettoyage indépendante.

M. Jean-Luc Humbert indique que le Groupe UDC est conscient du manque de place dans le bâtiment communal. Cependant, il aimerait savoir si toutes les pistes ont été étudiées, par exemple celle de récupérer les locaux du bâtiment des écoles à Grand-Pré ou celle d'attendre une année ou deux et occuper les containers qui sont actuellement utilisés par les écoles de Marly Cité. En effet, le Groupe UDC pense qu'en ces temps difficiles, il serait judicieux d'étudier toutes les solutions moins onéreuses.

**Question de  
J.-L. Humbert**

Ces solutions ont effectivement été envisagées, répond M. Clerc. Cependant, le manque de place actuel et l'arrivée rapide des nouveaux collaborateurs posent problème. Il est certain que s'il était possible de patienter deux à trois ans, on le ferait. Mais il est maintenant indispensable que les nouveaux collaborateurs engagés puissent être placés. Cette solution est provisoire et tout sera mis en œuvre pour qu'elle soit la plus courte possible.

**Réponse du  
Conseil communal**

**Au vote, le message 02-22 relatif à un crédit budgétaire complémentaire pour la délocalisation d'un service communal, tel que présenté par le Conseil communal, est accepté par 33 voix contre 8, et 4 abstentions.**

**Décision**

##### **5. Programme de législature du Conseil communal**

**Intervention du  
Conseil communal**

Pourquoi un programme de législature, puisque cela n'est pas une obligation ? A cette question, M. Christophe Maillard répond que ce document semblait important au Conseil communal, pour des raisons de transparence et pour essayer d'avoir une ligne et de s'y tenir. Le Conseil général en est informé, ainsi que la population. Un programme de législature est aussi et d'abord une manière d'organiser l'action du Conseil communal de manière cohérente sur le moyen et long terme. Lorsqu'on élabore un tel document, on essaie de se projeter sur cinq ans, voire dix ans ou plus. On se met à réfléchir sur ce que l'on veut à long terme. On essaie d'éviter peut-être de se retrouver

dans la situation qu'on vient de vivre maintenant avec le dernier message présenté. Cela fait partie des réflexions.

Un programme de législature est aussi un moyen de communication vis-à-vis de la population et du Conseil général afin qu'ils sachent vers où le Conseil communal veut aller. Il est également un moyen de conduite à l'interne. L'administration doit en prendre connaissance, en comprendre les lignes directrices et s'en inspirer pour décider des axes à prendre. Selon M. Maillard, élaborer un programme de législature est vraiment important, vu ce qui est prévu dans les 5 à 10 prochaines années.

Comment est construit ce programme de législature ? M. Maillard explique que 5 grands thèmes ont été fixés, qui sont les suivants :

- I. **S'engager pour la qualité des prestations aux citoyennes et aux citoyens et aux entreprises.** C'est ce pour quoi le Conseil communal est d'abord là ! Il veut offrir des prestations de qualité. Il veut mettre en place une orientation client et non pas être dans une logique d'administré/autorité. Ce sont des choses qui doivent se travailler, qui doivent se mettre progressivement en place.
- II. **Offrir un environnement de vie en adéquation avec le tissu bâti et la nature.** D'après toutes les projections statistiques, Marly est en train de devenir une ville, elle s'urbanise et, selon la planification d'aménagement du territoire, elle doit se densifier, mais on ne veut pas que du béton et du goudron.
- III. **Accompagner une mobilité et une politique énergétique cohérente et durable.** Tout le monde connaît les défis en termes de mobilité et d'énergie. Il s'agit de mettre en place des actions et de montrer dans quel sens le Conseil communal veut aller.
- IV. **Favoriser un mode de vie actif avec des infrastructures adaptées et un milieu sécurisé.** L'idée est ici presque un objectif de santé publique. On veut mettre à disposition de la population des infrastructures et des endroits qui les encourageront à bouger sainement à l'intérieur de la commune. Que la population puisse se balader à vélo ou à pied sans crainte, qu'elle puisse faire du sport à l'extérieur dans des endroits qui sont agréables et sécurisés.

**V. Développer une dynamique sociétale porteuse de cohésion.** Marly doit accueillir de nombreux habitants, d'où qu'ils viennent, de manière à ce qu'ils s'intègrent et se sentent bien. Pour cela, il faut notamment qu'ils fassent connaissance et qu'ils aient les moyens et des motifs de se rencontrer. Cela favorise aussi la paix sociale.

La manière d'appréhender chacun de ces thèmes est expliquée dans des textes introductifs du programme de législature.

Ensuite, le Conseil communal, plus concrètement, a fixé des axes de travail. C'est un peu un moyen de conduite. Dans l'exercice des activités de tous les jours, lorsque des questions se posent ou se poseront, il s'agira de se référer à ces axes prioritaires. Cela devrait conduire les réflexions quotidiennes du Conseil communal et de l'administration dans les années à venir.

Toujours plus concrètement, et pour l'heure synchronisé avec le plan financier, le Conseil communal a défini les actions et projets prioritaires et le moment où il souhaiterait les réaliser ou les initier. Ce sont là des projets qui dépendent essentiellement de la commune, donc des projets qu'elle peut faire avancer presque par elle-même, souvent en lien avec des messages d'investissement adoptés ou à venir.

Enfin, l'engagement politique sur des thèmes qui ne relèvent pas de la commune, et pour lesquels le Conseil communal voit un intérêt public à s'engager, est également mentionné.

Certains des objectifs figurant dans ce programme sont en passe d'être réalisés, voire le sont déjà en début de cette année, puisque que la nouvelle législature a commencé en mai 2021 et que le Conseil communal n'est pas resté sans rien faire jusqu'à l'élaboration de ce plan de législature.

Avec ce programme, le Conseil communal souhaite favoriser une transparence avec le Conseil général et avec la population, ce qui est important. Ce document peut également aider les échanges à venir et donner des idées. M. Maillard termine en précisant que le programme de législature sera disponible sur le site de la commune dès demain.

Mme Séverine Lago (LC) salue ce travail de grande qualité et se réjouit d'en faire la lecture. ***Intervention de S. Lago***

M. Daniel Shapiro (LV) salue également ce travail et l'initiative de préparer un tel document. Il en remercie le Conseil communal. M. Daniel Shapiro émet toutefois un petit commentaire sur la présentation de ce document qu'il aurait préférée plus sobre. Il ressemble en effet plus à de la publicité, en raison du ***Intervention de D. Shapiro***

papier glacé. Cependant, le contenu semble intéressant et il va le lire avec plaisir.

M. Christophe Maillard indique que le Conseil communal a été prudent dans l'édition de ce programme de législature, puisque seuls 100 exemplaires ont été imprimés. De plus, il ajoute qu'en dernière page de la brochure, il est indiqué : « *cette brochure est imprimée sur du papier 100% recyclé et FSC* ».

***Intervention du  
Conseil communal***

M. Bertrand Späth remercie le Conseil communal pour la mise à disposition de ce programme de législature et surtout pour cet outil de conduite qui servira ces prochaines années.

***Intervention du  
Président***

## **6. Plan financier 2023-2027**

M. Jean-Pierre Oertig constate que le premier titre qu'on peut lire dans ce programme de législature conditionne tout ce qui figure dans le plan financier au niveau des investissements, soit essentiellement les bâtiments, les routes et tout ce qui touche à l'eau. C'est une croissance sans précédent pour Marly. Aujourd'hui, l'arrivée des nouveaux habitants sur les sites stratégiques est attendue, à commencer par le MIC. Le plan financier reflète les priorités et les axes qui sont indiqués dans le programme de législature.

***Intervention du  
Conseil communal***

M. Oertig rappelle que le plan financier est un outil du Conseil communal et il est obligatoire. Il sert à planifier et à piloter à moyen terme les finances et les prestations. Ce plan financier est d'ailleurs plus important que ceux présentés les années passées, puisque le cumul des investissements a pratiquement doublé. En effet, les infrastructures futures sont indispensables pour pouvoir accueillir ces nombreux habitants et contribuables, afin d'avoir une commune plaisante, attractive et agréable, avec un réseau en transports publics, des écoles, et des services pour la petite enfance.

Faute de ressources suffisantes l'année dernière, le Conseil communal n'avait pas pu présenter ce plan financier lors de la séance des budgets 2022. Cela est désormais chose faite et M. Oertig indique que ce plan sera réactualisé en fin d'année, lorsque les statistiques fiscales seront connues.

Les éléments du document de planification sont les suivants :

- Rappel des bases légales
- Synthèse des résultats de la planification financière
- Processus de la planification
- Principes de gestion financière
- Planification des investissements
- Eléments principaux de la présente planification
- Récapitulatif / compte de résultats
- Charges et produits par nature
- Indicateurs financiers MCH2
- Investissements planifiés

M. Oertig fait ressortir les éléments principaux de la planification :

- Salaires du personnel – progression annuelle 2 % (hors effets particuliers)
- Loyers – délocalisation des services techniques +110'000 par année
- Charges de la dette (amortissements / intérêts) vont exploser; taux d'intérêt pris en considération 1,5 %
- Charges liées en constante augmentation
- **Evolution des impôts** tient compte des nouveaux contribuables attendus à Marly – critères retenus sont objectifs et réalistes

Les résultats comptables du plan financier s'établissent ainsi :

	<i>PF 2021-2025</i>	
<b>Budget 2022</b>	-2'117'689	+289'000
<b>2023</b>	-773'253	-52'000
<b>2024</b>	-1'543'232	-2'131'000
<b>2025</b>	-1'404'364	-2'986'000
<b>2026</b>	-1'560'377	--
<b>2027</b>	-2'079'666	--

En fonction de l'évolution fiscale liée aux impôts, M. Oertig espère que les résultats indiqués s'amélioreront. Ces résultats tiennent compte d'une progression fiscale réaliste en fonction des futurs contribuables arrivant sur le territoire de la commune de Marly.

L'évolution des investissements (nets en millions) est la suivante :

• Budget 2022	29'422'100	
• 2023	19'750'000	
• 2024	16'257'000	
• 2025	17'653'000	
• 2026	27'210'000	
• 2027	<u>20'050'000</u>	
	<b>130'342'100</b>	<b>118'000'000 au PF 2021-2025</b>

Selon M. Oertig, le total des investissements donne le tournis puisqu'il se monte à plus de 130 millions. Le financement se passera par des emprunts ponctuels. Il rappelle encore que le plan financier 2021-2025 prévoyait déjà 118 millions d'investissements. On sait donc depuis maintenant quelques années que les investissements vont être conséquents.

Pour ce qui est des indicateurs financiers, qui sont utiles pour la Commission financière, ils informent sur la santé financière de la commune. La définition et les tâches de ces indicateurs figurent dans l'ordonnance sur les finances communales, ce n'est donc pas une invention puisque toutes les communes travaillent sur la base de ces indicateurs. Les valeurs indicatives situent la position de Marly pour chaque indicateur. Globalement, le résultat de Marly est plutôt moyen. La dette va donc fortement augmenter ces prochaines années. Au 31 décembre 2021, Marly a une dette nette de 46,3 millions, ce qui représente 5'590 francs par habitant.

M. Oertig termine en indiquant que le plan financier sera réactualisé à fin 2022 et présenté avec les budgets 2023 ; il souhaite que des améliorations soient alors constatées, en fonction des statistiques qui se présentent bien pour l'instant.

D'après le plan financier, M. Antoine Arbach (PLR) constate que la commune prévoit des investissements d'environ 130 millions d'ici 2027, avec un degré d'autofinancement qui varie entre 15 et 38%. Est-ce que ces investissements sont tenables étant donné le faible degré d'autofinancement prévu ainsi que la hausse des taux d'intérêt qui passeraient de 1,5% à plus de 2,5% ?

**Questions de  
A. Arbach**

Toujours d'après le plan financier, M. Arbach relève que l'impôt direct des personnes physiques prévoit une croissance d'environ 28% en cinq ans. Il lui semble que cette progression soit quelque peu optimiste, car basée sur des projections de la population spéculatives et des statistiques fiscales incluant l'entité du canton et non la commune uniquement.

Enfin, de manière générale, M. Antoine Arbach souhaite savoir quels sont les principales incertitudes et risques perçus par le Conseil communal.

M. Jean-Pierre Oertig a entendu le mot « spéculation ». Il tient à préciser qu'un plan financier n'est pas de la spéculation boursière. On part sur des données connues et sur des projections. Il faut effectivement être prudent sur les projections relatives aux impôts. Pour l'évolution des habitants de Marly, il a été tenu compte des contribuables, puisque l'on sait que sur 100 habitants, il y en a pratiquement 50 qui sont des contribuables. Cette forte progression de

**Réponses du  
Conseil communal**

la population oblige la commune à des investissements. Comme il l'a dit, M. Oertig répète que Marly va chaque année revoir les données de ses investissements et peut-être pouvoir corriger le tir selon l'apport des nouveaux contribuables. La commune de Marly peut certes éponger un résultat déficitaire par sa fortune, mais elle ne pourra pas le faire éternellement et, dans la mesure du possible, le Conseil communal veut éviter la hausse d'impôt. C'est un équilibrisme qui est contrôlé, et en l'état actuel, il faut souhaiter que les produits s'améliorent par rapport aux estimations. Il est en effet très important que les gens qui viennent s'installer à Marly s'y sentent bien et pour cela, il faut être à la hauteur de cette croissance.

## **7. Informations du Conseil communal sur les dossiers en cours**

### ***Intervention du Conseil communal***

#### **- Reconstruction de l'animation socioculturelle**

Mme Mary Claude Paolucci annonce que l'équipe de l'animation a été complétée. En effet, Mme Julie Comment a débuté son activité à 80% au mois de janvier, M. Samuel Isoz, également à 80%, a commencé tout récemment et une responsable à 90% a été engagée pour le 1<sup>er</sup> septembre. A la rentrée scolaire, une stagiaire HES et un civiliste viendront renforcer l'équipe. Il ne faut pas oublier qu'actuellement 20 personnes, âgées de 18 à 60 ans, se mettent à disposition en qualité d'aides à l'animation. Les activités Square Brico, Square Ado et Mangez...Bougez se dérouleront jusqu'à la fin de cette année scolaire. La nouvelle équipe en place est en train d'organiser, pour la rentrée scolaire, de nouvelles activités. Dès septembre, elle ira plus loin dans les projets et préparera ceux de 2023, en relation avec le programme de législature.

Mme Paolucci en profite pour indiquer que la date pour l'inauguration de la place du village a été arrêtée au 24 septembre 2022. L'équipe actuelle est en train de préparer une jolie fête et Mme Paolucci espère que les membres du Conseil général y viendront nombreux.

#### **- Inauguration de la place du village**

M. Christophe Maillard complète en précisant que la date d'inauguration du 24 septembre 2022 n'a pas été choisie par hasard puisque c'est également celle de la journée du bilinguisme. Le Conseil communal souhaite y inviter les représentants de la commune partenaire de Hünenberg.

#### **- Projet « une carte de fidélité géante »**

M. Maillard indique que ce projet est actuellement testé à Fribourg et il consiste à utiliser une carte permettant de cumuler des points auprès des commerces locaux. C'est un projet qui a récemment été repris par l'Agglo.

Des informations suivront afin d'en faire bénéficier éventuellement les commerçants de Marly.

- **Routes communales**

M. Christophe Maillard annonce que le Conseil communal analyse actuellement la question des routes communales privées et publiques. En principe, les routes qui sont déneigées ou nettoyées sont des routes publiques. Or, le Conseil communal a constaté qu'il y a des routes totalement privées et qui n'ont aucun usage public qui sont déneigées ou entretenues gratuitement par la commune, et d'autres qui le sont de manière payante. Le Conseil communal a aussi constaté que l'entretien de certaines routes à usage public était payant. Il est donc nécessaire d'avoir une politique claire en la matière pour rétablir l'égalité entre les propriétaires de routes privées et publiques.

- **Postulat PLR « Soutien Covid »**

***Intervention du  
Conseil communal***

M. Philippe Schwab donne ci-après la répartition de l'aide exceptionnelle qui a été allouée aux sociétés sportives et culturelles, soit 20'000 francs, suite au postulat déposé par le Groupe PLR.

Le subside de 12'000 francs dévolu aux sociétés sportives a été réparti ainsi :

Club de patinage artistique	Fr.	1'000.-
Ecole de hockey	Fr.	1'000.-
Club sportif de Marly (réparti selon clé de répartition)	Fr.	10'000.-

Le subside de 8'000 francs dévolu aux sociétés culturelles a été réparti ainsi :

Chœur mixte St-Pierre et Paul	Fr.	1'250.-
Ensemble vocal Animato	Fr.	1'250.-
La Gérinia	Fr.	1'500.-
La Jeune Gérinia	Fr.	1'500.-
Théâtre du Petit-Marly	Fr.	1'500.-
SDME	Fr.	1'000.-

- **Ravinement sur les berges de la Gérine**

***Intervention du  
Conseil communal***

Pour celles et ceux qui se promènent sur les bords de la Gérine, M. Maurice Horner indique qu'un ravinement assez conséquent se trouve sur la rive droite en amont de la nouvelle passerelle en bois. Les entreprises mandatées vont commencer les travaux de remise en état

de ce secteur le mardi 7 juin. Le principal travail de génie civil sera d'installer un enrochement pour consolider la berge.

## **8. Divers**

### **- Vente du St-Sacrement**

M. Daniel Mollard (PS) souhaite savoir si le Conseil communal a été informé de la vente du St-Sacrement.

**Question de  
D. Mollard**

M. Christophe Maillard indique que le Conseil communal savait que le St-Sacrement était en vente depuis un certain temps. Il n'a cependant pas été informé de cette éventuelle vente.

**Réponse du  
Conseil communal**

M. Daniel Mollard (PS) demande si la commune a été contactée pour un achat. Il estime en effet que ce bâtiment est important pour la commune.

**Question de  
D. Mollard**

M. Bernard Clerc indique qu'effectivement la commune avait été contactée en son temps et disposait d'un droit d'emption. Vu le prix trop élevé souhaité, le Conseil communal a retiré son droit d'emption. M. Clerc précise que ce bâtiment est situé dans une zone d'activité générale dans laquelle il sera assez difficile de développer quelque chose.

**Intervention du  
Conseil communal**

### **- Conflit en Ukraine**

A la fin de la dernière séance du Conseil général, M. Robert Girardin (PS) rappelle qu'il a lancé un appel pour constituer un groupe de coordination pour les réfugiés d'Ukraine à Marly et informe que 7 personnes se sont déjà inscrites et que 5 rencontres ont eu lieu. M. Girardin récapitule les objectifs de ce groupe de coordination qui sont : détecter les besoins les plus urgents, ce qui existe déjà, promouvoir des actions pour aider à un accueil de qualité à Marly sans marcher sur les platebandes officielles. Trois besoins clairs sont ainsi apparus :

**Intervention de  
R. Girardin**

- pouvoir se rencontrer entre réfugiés et aussi entre familles d'accueil ;
- organiser un système d'échange, de mise à disposition (service, matériel..) ;
- cours de langue pour démarrer avant que l'ORS et l'Etat ne prennent la relève.

M. Girardin informe qu'une première rencontre a eu lieu le lundi de Pâques, avec une bonne soixantaine de personnes présentes. La suite de ces rencontres doit permettre de mieux faire connaître la vie marloise et des sociétés locales ont été sollicitées pour diversifier les lieux et les activités de ces rencontres. Diverses dates sont déjà programmées, avec le foot, la Géminia, le judo. Si les membres du Conseil général ont des propositions pour l'automne, M. Girardin est intéressé.

Un système d'échange par le biais d'un site internet, de chat, est sur le point d'être mis en ligne. La Commune mettra prochainement le lien sur son propre site. Pour les cours de langue, M. Girardin constate qu'il n'est pas facile d'avancer entre les besoins de compétences professionnelles et ce qui serait donné sous forme de coup de pouce par des bénévoles ou des enseignants. L'ORS est inatteignable pour le moment et il semble que quelque chose sera mis en place dès le mois de septembre. L'objectif est vraiment de permettre de faire un peu un lien, de manière à ce que durant l'été, les gens puissent profiter d'apprendre le français. La commune est disposée à mettre à disposition le pavillon 1 à Grand-Pré.

M. Girardin remercie les personnes qui s'impliquent dans ce groupe.

- **Bords de la Gérine**

En s'adressant à M. Maurice Horner, M. Jean-Luc Humbert (UDC) revient sur le fait qu'une entreprise va effectuer des travaux sur les bords de la Gérine et demande s'il est aussi prévu d'entreprendre des travaux vers la station électrique du MIC. Là aussi, M. Humbert constate que cela devient dangereux.

M. Maurice Horner répond que ce deuxième lieu d'intervention n'est pas prévu. Il se rendra cependant sur les lieux et en informera le Service des lacs et cours d'eau.

***Question de  
J.-L. Humbert***

***Réponse du  
Conseil communal***

- **Déchetterie**

M. Marcel Jaquier (PS) indique qu'un container destiné aux gravats est à disposition à la déchetterie. Il a cependant pu constater que de la vaisselle entière, intacte, des pots, des vases ou des miroirs y étaient déposés. Il estime qu'il y a beaucoup mieux à faire que de jeter de cette façon. M. Jaquier relève qu'il existe à la Chaux-de-fonds un arrangement entre la commune et Emmaüs, qui consiste à informer la population que deux après-midis par semaine des objets peuvent être déposés à la déchetterie et dont Emmaüs viendra prendre possession. Il suffit de trouver un arrangement avec Emmaüs. M. Marcel Jaquier propose au Conseil communal de faire une réflexion à ce propos et de voir ce qui est possible d'entreprendre. Cela ne coûte pas une fortune.

***Intervention de  
M. Jaquier***

- **Zone Winckler**

Mme Sarah Jaquet (LV) constate que beaucoup d'enfants vont jouer dans les locaux de la zone Wincker et que ce site est dangereux. Elle demande si des mesures sont prises pour éviter que les enfants jouent à cet endroit.

***Question de  
S. Jaquet***

M. Bernard Clerc admet quelques soucis dans la zone Winckler qui sont relativement maîtrisés. Toutes les matières inflammables ont été enlevées, comme par exemple les fenêtres, les boiseries, etc. Un permis de démolition a été délivré, mais les propriétaires entreprendront des travaux lorsque le PAD sera approuvé par le canton, ce qui devrait arriver fin juin. M. Clerc informe que des barrières ont été posées et que des rondes sont effectuées par des Securitas.

**Réponse du  
Conseil communal**

- **Date à retenir**

**Intervention de  
J.-L. Humbert**

M. Jean-Luc Humbert (UDC) indique que les 25, 26 et 2 juillet se déroulera le tournoi Sekulic à Marly. Comme cela va engendrer pas mal de circulation et quelques soucis, il remercie déjà chacun pour sa compréhension et invite les membres du Conseil général à se rendre à ce tournoi.

- **Piscine à Marly**

**Question de  
D. Schellenberg**

Mme Daniela Schellenberg (LC) demande si l'ouverture de la piscine est prévue pour la rentrée scolaire et si elle sera également directement accessible pour le public.

M. Christophe Maillard répond que l'ouverture de la piscine est prévue pour le 18 août 2022 et que le public pourra y accéder dès cette date.

**Réponse du  
Conseil communal**

- **Date à retenir**

**Intervention du  
Conseil communal**

M. Philippe Schwab informe de la tenue du Tir en campagne à Marly les 10, 11 et 12 juin ; des bus-navette sont prévus de la halle polyvalente vers le stand de tir, ceci afin d'éviter de la circulation. Les membres du Conseil général sont cordialement invités à y prendre part.

- **Commissions communales**

**Question de  
E. Roggli**

Mme Elisabeth Roggli (PS) souhaite que l'ambiance à Marly reste bonne. A ce sujet, elle constate que la Commission culturelle et la Commission de la jeunesse n'ont pas eu de réunion depuis la nouvelle législature. Est-ce que ces deux commissions vont reprendre prochainement ?

Pour la Commission culturelle, M. Philippe Schwab informe qu'une convocation va prochainement parvenir aux membres. Pour la Commission de la jeunesse, M. Schwab indique qu'elle sera convoquée en septembre, lorsque l'équipe de l'animation sera au complet.

**Réponse du  
Conseil communal**

**- Réfugiés ukrainiens****Intervention du  
Président**

M. Bertrand Späth, Président, revient sur l'accueil des réfugiés ukrainiens. Il a été approché pour organiser une rencontre afin de partager le verre de l'amitié avec les réfugiés qui séjournent à Marly et ainsi se faire connaître. Il propose aux membres du Conseil général de se rencontrer le vendredi 24 juin, en fin d'après-midi, sur la place du village, afin de rencontrer ces personnes et partager simplement ce verre de l'amitié. M. Späth souhaite savoir si quelqu'un s'oppose à cette initiative ; tel n'étant pas le cas, il précise que chaque conseiller général est le bienvenu pour une aide à l'organisation et qu'il est à disposition en fin de séance.

**- Sortie du Conseil général**

Le Président informe ensuite que la sortie du Conseil général est en train d'être organisée. Celle-ci aura lieu après les vacances d'été et la date sera communiquée ces prochaines semaines. Il se réjouit d'y voir nombreux les membres du Conseil général.

**- Date à retenir**

Finalement, M. Späth rappelle quelques événements qui auront lieu sur la commune.

- Tir fédéral en campagne, les 10, 11 et 12 juin ;
- Concert de la Gérania, les 18 et 19 juin à la salle de Marly Cité ;
- Tournoi Sekulic, les 25 et 26 juin et 2 juillet ;
- Portes ouvertes à la caserne de Fribourg, le 2 juillet. Pour rappel, M. Späth indique que le corps des sapeurs-pompiers de Marly fait partie intégrante du bataillon de sapeurs-pompiers de Fribourg jusqu'à la fin de l'année. Et c'est donc l'opportunité de voir les différentes missions que les pompiers marlinois remplissent chaque année au service de sa population.
- Open de Tennis de Marly, du 6 au 17 juillet.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 21h08, déclare **Clôture** la buvette ouverte et invite chacune et chacun à partager un moment de convivialité.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président

Le Secrétaire

Bertrand Späth

Nicolas Gex